



***C'est la vie !**

Contact Colas :
cyril.ribeiro@colas.com
01 34 90 81 74

Construction d'un nouvel immeuble d'habitation

Démolition de l'ancien Centre Technique Municipal
(CTM) et de pavillons

Lettre Info Travaux

Démarrage des travaux : Mars 2026
Durée prévisionnelle : 3 mois



Les partenaires du projet



Yvelines
Le Département



Tout savoir sur les travaux préparatoires

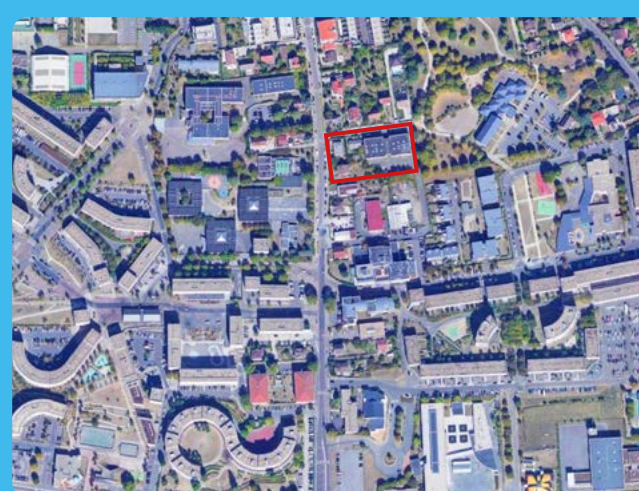
GPS&O, en lien étroit avec la Ville de Chanteloup-les-Vignes et l'aménageur Paris Sud Aménagement, prépare et sécurise le terrain pour accueillir à terme un nouvel immeuble d'habitation en accession à la propriété.

Les travaux de démolition sont réalisés par l'entreprise Colas. Il s'agira aussi de mener des opérations sécurisées de désamiantage dans le strict respect de la réglementation en vigueur et de la charte chantier faible nuisance.

Cette opération entre dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Noé, accompagné par l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), le Conseil départemental des Yvelines et la Région Ile-de-France.

En quoi consistent les travaux

- Vider toutes les pièces des bâtiments de tous les matériaux de second œuvre afin de les évacuer vers des filières de traitement des déchets appropriées
- Désamianter tous les matériaux selon la réglementation en vigueur
- Démolir les bâtiments avec une pelle mécanique : l'ancien CTM puis les trois pavillons
- Evacuer les gravas et déchets vers les filières de tri adaptées.



Photographie aérienne repérant l'emplacement du chantier

Précautions prises pour réduire l'impact du chantier sur votre quotidien:

Afin de réduire au maximum les nuisances liées à ces travaux de démolition, plusieurs mesures environnementales sont prises :

- Le chantier se déroule de jour, du lundi au vendredi (8h-12h et 13h-17h).
- Les moteurs des engins sont coupés lorsqu'ils ne sont pas utilisés

Limiter les poussières :

Lors des phases de démolitions de bâtiments (béton, meulière, briques, etc.) une brumisation est mise en place et orientée vers la zone chantier pour limiter la propagation des poussières au-delà.

Collecter les déchets issus du chantier

Pour éviter l'accumulation de déchets de chantier, ceux-ci sont évacués régulièrement. Dans le respect strict de la réglementation, les déchets amiantés sont évacués dans les meilleurs délais, doublement recouverts et protégés des intempéries.

Plan de la zone de chantier

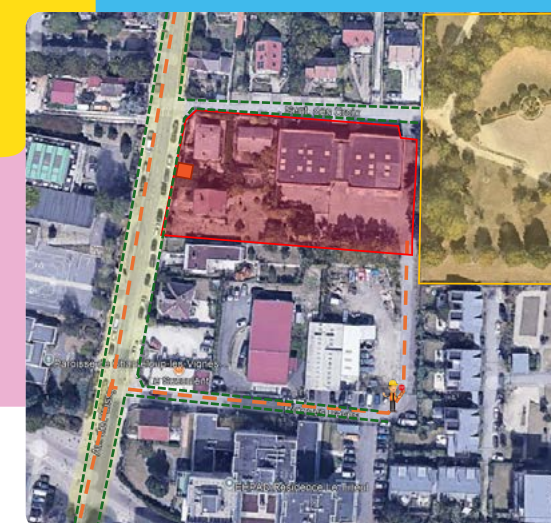


- Légende:**
- Bâtiments à démolir
 - Clôtures chantier
 - Roulotte base vie
 - Bennes de déchets
 - Cheminement de camions
 - Voie interdite au chantier
 - Cellule de vente Nexity conservée
 - ① - Ordre de démolition des bâtiments

COLAS

1

2



- Légende:**
- Ecole
 - Zone chantier
 - Circulation piétonne
 - Cellule de vente Nexity conservée
 - Circulation de Véhicules
 - Homme trafic

NB:
Aucun impact du chantier sur la circulation piétonne et véhicules

COLAS

Sécuriser les abords du chantier

La circulation des engins de chantier est interdite au niveau de la Sente des Croix aux horaires scolaires (8h à 8h45, 11h30 à 12h, 12h45 à 13h30 et 16h30 à 17h), durant les passages quotidiens des écoliers.